

Luxembourg, le 16 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant la formation des sapeurs-pompiers:

« Il est évident que l'émergence des véhicules à énergies alternatives (électriques, hybrides, gaz) et l'augmentation des installations de panneaux photovoltaïques ou de biogaz ont diversifié, voire renforcé les exigences auxquelles les intervenants doivent répondre en cas d'incendie.

Partant, il devient de plus en plus important que les services de secours puissent suivre régulièrement des formations spécifiques afin d'adapter les procédés d'extinction d'incendies et de connaître les risques qui y sont associés.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur:

- *D'une manière générale, existe-t-il des formations spécifiques aux nouvelles technologies pour les sapeurs-pompiers volontaires ?*
- *Dans l'affirmative, combien de fois par année cette formation est offerte ? S'agit-il d'une formation obligatoire ?*
- *Combien de sapeurs-pompiers volontaires y ont déjà assisté ?*
- *Qu'en est-il de la demande ? Y a-t-il éventuellement une liste d'attente ? Est-ce que les chefs de groupes et les chefs de groupe adjoints bénéficient d'un traitement prioritaire ?*
- *Monsieur le Ministre entend-il diversifier davantage l'offre de formation des sapeurs-pompiers volontaires ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HA HN
Député